

DECRET

DECRET N° D/2012/ 078 PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DE MAGISTRATS A LA COUR SUPREME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution

Vu la Loi L/91/008/CTRN du 23 décembre 1991, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Cour Suprême

Vu la Loi L/98/014/AN du 16 juin 1998, portant Réorganisation de la Justice en République de Guinée

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publiques

Vu la Loi Organique n° 97/01/CTRN du 23 décembre 1991, portant application de la Loi Organique sur le Statut de la Magistrature

Vu le Décret D/2005/010/PRG du 1er mars 2005, portant application de la Loi Organique sur le Statut de la Magistrature

Vu le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement

Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, portant nominations de Ministres

DECRETE

Article 1er : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après à la Cour Suprême :

1. Présidente de la Chambre Civile, Pénale, Commerciale et Sociale : **Madame Geneviève KOUROUMA**, Magistrat, précédemment en service au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger
2. Conseiller : **Madame Hadja DIALLO Yayé Ramatoulaye**, précédemment Présidente de Chambre à la Cour d'Appel de Conakry
3. Secrétaire Général : **Monsieur SYLLA Amadou**, précédemment Conseiller technique au Ministère de la Justice

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 12 JUIN 2012

Professeur Alpha CONDE

